

sont quelques-uns de ces chefs qui ont fait le plus de tort au monde ouvrier en l'entraînant hors des voies de l'équité, hors des voies où il doit chercher l'amélioration raisonnable de son sort.

On a parlé des injustices et des exactions des trusts, et elles sont indéniables autant que nuisibles et coupables. Il va falloir aussi mettre au jour et réprimer les exactions, les abus de pouvoir commis par certains chefs ouvriers au détriment de la société et au détriment des ouvriers eux-mêmes. Ceux-ci sont trop souvent menés et exploités par des chefs qui ne les valent pas. On a vu ailleurs de ces chefs faire servir l'argent et l'influence des ouvriers à des fins politiques, où le bonheur et l'amélioration de la classe ouvrière n'étaient nullement concernés. On en a un exemple frappant dans le cas présent, où les ouvriers ont dû fournir des centaines de mille piastres, non pour améliorer aucunement leur sort, mais pour soustraire à la justice des criminels de droit commun, pour abriter des chefs qui conseillent, préparent et favorisent des délits odieux, comme ceux qui viennent d'être confessés par leurs auteurs.

Espérons que nos ouvriers, avertis et instruits par l'expérience, ouvriront les yeux sur leurs vrais intérêts et ne laisseront pas exploiter leurs unions au profit de meneurs indignes. Espérons aussi que nos gouvernants mettront bientôt à l'étude un projet de législation qui permettra à nos ouvriers de se grouper et de s'organiser chez nous, sans être plus attirés vers des organisations étrangères, dont les avantages vont devenir de plus en plus qu'aux hommes pris isolément. Tous relèvent de la même morale et du même Dieu. Nos bons ouvriers se persuaderont ainsi plus facilement que l'unique règle de conduite vraiment avantageuse et sûre, pour les unions comme pour les individus, est celle qui est donnée dans les dix commandements de Dieu enseignés par l'Eglise, la bonne morale chrétienne. Cette règle défend de voler et de tuer. Elle défend de faire tort au prochain. Elle prescrit d'être fidèle aux devoirs de la justice et de la charité. Ces règles s'appliquent aussi bien aux hommes réunis en groupes, en trusts, en sociétés, en unions, qu'aux hommes pris isolément. Tous relèvent de la même morale et du même Dieu.

LE DERNIER LIVRE DE M. L.-O. DAVID (Etude de M. Louvigny de Montigny — 25 novembre 1911). — Les *Souvenirs et Biographies* de M. le sénateur David ont été discutés. A tout prendre, nous l'avons dit déjà, il